

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 35 (1943)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

35^{me} année

Janvier 1943

N° 1

Bilan 1942.

Par *E.-F. Rimensberger.*

Les commentaires qui suivent donnent un aperçu de la situation mondiale. Dans le numéro de février, Max Weber, conseiller national, exposera la situation politique et économique de la Suisse.

I.

La guerre est en voie d'atteindre son point culminant. Les deux camps adverses — les récentes manifestations allemandes ne permettent aucun doute — mobilisent leurs dernières réserves, matérielles et morales. Plus la guerre s'exacerbe, plus le drame s'approche du dénouement et plus les belligérants fouettent les sentiments de haine et de vengeance, cette haine dont Hitler a dit, dans son message de Nouvel an, après avoir rappelé que le peuple allemand l'avait ignorée jusqu'à maintenant, qu'elle était « nécessaire pour avoir quelque chance de mener avec succès une lutte de cette envergure ». C'est en termes analogues que Mussolini a répondu au discours prononcé par Churchill à la fin de novembre : « Nous devons nous libérer de tout faux sentiment. Sans haine contre l'ennemi, il n'est pas possible de mener la guerre. » Dans son discours, prononcé à l'occasion de l'entrée des troupes allemandes en zone libre, le Premier Ministre britannique avait proclamé : « Tous les Français se trouvent maintenant sous le joug allemand ; tous vont apprendre à haïr avec la même ferveur. »

Mais il est facile de demander vengeance et expiation, encore qu'à l'issue de la dernière guerre, en dépit de la rhétorique des hommes d'Etat, les coupables dont la punition paraissait la plus évidente n'aient pas été inquiétés. Mais cela n'a pas empêché Churchill, le 25 octobre 1941, de déclarer que « l'expiation des crimes commis par le régime national-socialiste est l'un des principaux buts de guerre des alliés ». De son côté, Benesch a affirmé que les actes de la nature de ceux qui ont été perpétrés dans le Protectorat méritent la peine de mort. Le jour de la victoire, a-t-il ajouté, les sentences de la Cour suprême de justice seront « im-